

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1866.

Crédits supplémentaires aux budgets du Ministère de l'Intérieur pour les exercices 1865 et 1866 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. JACQUEMYNS.

MESSIEURS,

Dans votre séance du 23 mars dernier, M. le Ministre de l'Intérieur a déposé un projet de loi ajoutant à l'art. 52 du budget de 1865 un crédit de 56,000 francs, pour indemnités du chef de bestiaux abattus pendant l'année 1865 et les années antérieures, et à l'art. 53 du même budget une somme de 11,700 francs pour service vétérinaire. Le même projet de loi ajoute à l'art. 54 du budget de 1866 une somme de 20,000 francs pour dépenses relatives au service vétérinaire et à la police sanitaire. Ce dernier chiffre n'est qu'approximatif et M. le Ministre ne saurait garantir qu'il sera suffisant.

Ces diverses demandes de crédits, à 900 francs près, sont occasionnées par l'invasion de la peste bovine, vers la fin du mois d'août dernier.

Le projet de loi a été adopté sans aucune observation par toutes les sections, et la section centrale vous en propose l'adoption à l'unanimité de ses membres.

Le Rapporteur,
E. JACQUEMYNS.

Le Président,
A. MOREAU.

(1) Projet de loi, n° 109.

(2) La section centrale, présidée par M. MOREAU, était composée de MM. BRACONIER, MASCART, HYNANS, JACQUEMYNS, THONISSEN et VAN ISEGHEM.